

PROCES VERBAL DES DÉCISIONS

DU BUREAU SYNDICAL

Séance du 16 décembre 2015 à 14 heures 30

SMICVAL DU LIBOURNAIS – HAUTE GIRONDE

L'an deux mille quinze, le seize décembre à 14 heures 30, les Membres du Bureau Syndical se sont réunis au Pôle Environnement du SMICVAL du Libournais - Haute Gironde, situé 8 route de la Pinière à Saint Denis de Pile (33910), sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS, Président du Syndicat Mixte Intercommunal de Collecte et de valorisation des déchets Ménagers, Maire de St Denis de Pile.

Date de la convocation : 10/12/15

Quorum :

Président et Vice-présidents	Présents	Membres du Bureau	Présents
Monsieur Alain MAROIS	X	Monsieur Régis GRELOT	Excusé
Monsieur Marcel BERTHOMÉ		Monsieur Hervé GRANCHÈRE	X
Monsieur Alain RENARD	Excusé	Monsieur Alain VALADE	X
Monsieur Xavier LORIAUD	X	Monsieur Hervé CLUZEAU	X
Monsieur Jacques DELAVIE	X	Monsieur Jean-François GRELAUD	X
Madame Chantal GANTCH	X		
Monsieur Sylvain GUINAUDIE	X		
Monsieur Allain GANDRÉ	X		
Monsieur Joël ROUSSET	X		
Monsieur Jean-Pierre DUEZ	Excusé		
Monsieur Jean-Claude ABANADÈS	X		
Monsieur David RÉSENDÉ	X		
Monsieur Christian ROBIN	X		
Monsieur Michel VACHER	X		

Sur les 19 Membres qui composent le Bureau du SMICVAL du Libournais – Haute Gironde, lors de la réunion du 16 décembre 2015, 16 d'entre eux étaient présents.

Monsieur le Président constate que le quorum est atteint et rappelle l'ordre du jour de cette séance.

DEC N° 2015 – 010BS : Signature du marché de prestation de mise à disposition de personnel via un service de qualification et d'insertion professionnelle et via une prestation d'intérim. Les 16 membres ont accordé la signature de ce marché au Président du SMICVAL Libournais – Haute-Gironde.

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20151216-2015-010BS-DE
Date de télétransmission : 18/12/2015
Date de réception préfecture : 18/12/2015

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20151216-2015-010BS-DE
Date de télétransmission : 18/12/2015
Date de réception préfecture : 18/12/2015

DECISION N°2015-010BS

Objet : Autorisation de signature du marché de prestation de mise à disposition de personnel via un service de qualification et d'insertion professionnelle et via une prestation d'intérim

Rapporteur : Alain MAROIS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que depuis quelques années, le SMICVAL a recours, pour le remplacement des agents en congés pour maladie ou pour des besoins occasionnels spécifiques, non seulement à des associations d'insertion mais aussi, pour des métiers spécifiques, à des agences d'intérim classiques.

Considérant que cette pratique s'est intensifiée depuis deux ans et sa généralisation fait partie des préconisations issues de l'audit de la masse salariale réalisée en 2015.

En effet, cet audit avait pour objectifs notamment de permettre une meilleure connaissance de la masse salariale et de définir des leviers d'optimisations. Une des préconisations de celui-ci est de lancer un marché d'intérim qui couvre une grande partie des besoins du syndicat pour :

- ✓ Se mettre en conformité avec le code des marchés publics,
- ✓ Permettre une gestion plus fluide des remplacements,
- ✓ Susciter, par le volume, l'intérêt pour attirer des profils en tension (chauffeurs SPL notamment).

Les recrutements "prévisibles", tels que les remplacements pour congés annuels, pour accroissements temporaires d'activités et les recrutements sur postes vacants ou nouveaux postes seront toujours organisés par la DRH.

Considérant qu'en septembre, la consultation a été lancée. Un marché alloti sous la forme de bons de commande, pour une durée d'un an renouvelable une fois a été privilégié. La mise en œuvre est prévue le 1er janvier 2016. Il s'agit de tester cette nouvelle méthode de remplacement des agents pendant cette durée et de l'ajuster.

Six lots ont été identifiés avec un montant minimum et maximum; parmi ces 6 lots, 4 sont des lots géographiques réservés à l'insertion professionnelle.

Les lots sont les suivants :

Lots	Intitulé	Montant minimum	Montant maximum
1	Secteur Nord Ouest : marché de service et de qualification et d'insertion professionnelle avec pour support la mise à disposition de ripeurs	49 000 €	147 000 €
2	Secteur Sud Est : marché de service et de qualification et d'insertion professionnelle avec pour support la mise à disposition de ripeurs	56 000 €	168 000 €
3	Secteur Sud Est : marché de service et de qualification et d'insertion professionnelle avec pour support la mise à disposition d'agents d'accueil des pôles recyclages	38 941 €	116 823 €
4	Secteur Nord Ouest : marché de service et de qualification et d'insertion professionnelle avec pour support la mise à disposition d'agents d'accueil des pôles recyclages	16 695 €	50 085 €
5	Mise à disposition de chauffeurs PL et SPL	149 417 €	448 250 €
6	Mise à disposition de personnels autres	13 392 €	40 175 €
Total annuel		323 445 €	970 330 €

Considérant que le prix estimé pour les lots 1 à 4 est de 21 € HT/heure et pour les lots 5 et 6 de 25 € HT.

Considérant que 8 candidats ont déposés une offre, 2 associations d'insertion, 1 entreprise de travail temporaire d'insertion et 5 agences d'intérim.

Accompagné de l'insertion et préfecture
033-253306617-20151216-2015-010BS-DE

Considérant que la Commission d'appel d'offres a retenu pour les lots :

Date de réception : 10/12/2015
Date de réception préfecture : 18/12/2015

- 1, **l'Association Relais AI**, pour un coût horaire de 20.37 € pour une prestation de gestion et 20.70 €, pour une prestation de recrutement. Soit correspond à un coefficient de **1.83 et 1.86**. L'association n'est pas assujettie à la TVA;
- 2, **l'Association Main d'œuvre services**, pour un coût horaire de 20.70 €. Soit correspond à un coefficient de **1.86**. L'association n'est pas assujettie à la TVA;
- 3, **l'Association Main d'œuvre services**, pour un coût horaire de 20.26 €. Soit correspond à un coefficient de **1.86**. L'association n'est pas assujettie à la TVA;
- 4, **l'Association Relais AI**, pour un coût horaire de 19.93 € pour une prestation de gestion et 20.60 €, pour une prestation de recrutement. Soit correspond à un coefficient de **1.86** et de **1.83**. L'association n'est pas assujettie à la TVA;
- 5, **RANDSTAD**, pour un coût horaire de 25.65 € TTC € pour une prestation de gestion et 26.06 TTC €, pour une prestation de recrutement pour le métier de chauffeurs PL et pour un coût horaire de 25.79 € TTC € pour une prestation de gestion et 26.46 TTC €, pour une prestation de recrutement pour le métier de chauffeurs SPL et correspondant à un coefficient de **1.89** et de **1.92**;
- 6, **RANDSTAD**, pour un coût moyen horaire de 24.35 € TTC € et correspondant aux coefficients suivants :

	Coefficient de gestion	Coefficient de recrutement
Agent de restauration	1,79	1,82
Agent d'exploitation PFC	1,81	1,84
Agent valoriste	1,81	1,84
Agent administratif	1,79	1,82
Agent d'accueil	1,78	1,81
Assistant de direction	1,81	1,86
Mécanicien	1,81	1,84

Il est donc proposé aux membres du Bureau de bien vouloir autoriser le Président à signer les pièces du marché avec les entreprises et associations susvisées.

Après en avoir délibéré, le Bureau Syndical, à l'unanimité des membres présents (16 membres du Bureau présents sur 20 membres en exercice), décide :

Article 1 : D'autoriser le Président à signer le marché et toutes les pièces afférentes avec les Associations MOS pour les lots 2 et 3 et Relais Ai pour les lots 1 et 4 et l'Entreprise RANDSTAD, pour les lots 5 et 6.

Article 2 : Le Président, le Directeur et le Receveur sont chargés, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération et de la signature de tous les documents relatifs à ce dossier.

Article final : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

**FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN CI-DESSUS
POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME
FAIT A SAINT DENIS DE PILE, le 16 décembre 2015**

Accusé de réception en préfecture
033-253306617-20151216-2015-010BS-DE
Date de télétransmission : 18/12/2015
Date de réception préfecture : 18/12/2015

